



Minutes du procès-verbal de la 49^e assemblée générale annuelle
Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec
Montréal : ITHQ, 3535, rue Saint-Denis – Salle Relève Gourmande (2^e étage)
Québec : Espace Artevino, 797, boulevard Lebourgneuf
Visioconférence ZOOM
Le mercredi 26 mai 2022 à 18h00

Présences :

Membres du Conseil :

Alain Breton (Qc)
André Lavoie (Qc)
Bernard Mercier (Mtl)
Gabriel Boucher (Mtl)
Hervé Couture (Mtl)
Michel Cournoyer (ZOOM)
Patrick Vallerand (Qc)
Stephan Doré (Mtl)

Absences :

Non-membres / autres

présences :

Isabelle Buisson,
Coordonnatrice
AEÉCQ

Autres Membres en règle:

Abdellah Ouahioune (Mtl)
Benoit Duchesne (ZOOM)
Eugene Shkor (ZOOM)
Frédéric Boisvert (ZOOM)
Haythem Bseyhia (ZOOM)
Lidan Zhang (ZOOM)
Michel Beaudry (ZOOM)
Nicolas Carrier (Qc)
Steeve Lamontagne (Qc)
Sylvain Bittner-Lamy (ZOOM)
Valérie Péloquin (Qc)

Membres non-votants :

Danny Pineault (Mtl)
Dominic Rowley (Qc)
Mario Levesque (Mtl)
Maude Sirois (Qc)
Sébastien Quesnel-Nault (Mtl)

Présences et Procurations :

19 membres votants présents

4 procurations en main :

Total de 23 voix pour le vote

No	DESCRIPTION	Responsable
AGA-22-01	<p>Ouverture de l'assemblée et mot du président</p> <p>L'assemblée est ouverte à 18h02 et débute par le mot de bienvenue du président. M. Doré présente le CE et le CA.</p> <p>M. Stephan Doré fait le résumé des activités de l'association depuis la dernière assemblée générale et remercie les membres du CA pour le travail accompli.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alain Breton • André Lavoie • Bernard Mercier • Gabriel Boucher • Hervé Couture • Michel Cournoyer • Patrick Vallerand <p>M. Stephan Doré mentionne que cette année, MM. Bernard Mercier et Hervé Couture ne renouvelleront pas leur mandat. Cependant M. Mercier continuera à épauler le comité de certification et M. Couture le comité congrès 2022. Un énorme merci à vous deux pour toutes ces années!</p> <p>Remerciement spécial aussi à :</p> <p>Mme Isabelle Buisson Mme Maude Sirois M. Sylvain Bittner-Lamy Mme Chantale Germain – AACEI M. Pierre Barrieau M. Yvon Rudolphe</p> <p>MTQ : Supporte l'association à l'amélioration des estimations. OÉAQ et AEÉCQ : un communiqué a été publié aujourd'hui par les deux présidents à l'effet que l'AEÉCQ avait approché l'OÉAQ afin d'amorcer des discussions concernant une possible intégration à leur organisation professionnelle.</p> <p>Explication des différents comités et objectifs pour 2022-2023. M. Stephan Doré lance un appel à l'aide aux membres afin de joindre les rangs du conseil d'administration et les différents comités.</p> <p>Vision Être un incontournable comme spécialiste des coûts dans l'industrie de la construction</p> <p>Mission Faire reconnaître professionnellement les spécialistes des coûts par :</p>	S. Doré

L'encadrement déontologique de la pratique;
La certification du niveau de compétence de ses membres;
La diffusion des meilleures pratiques;
L'obtention d'un titre réservé aux spécialistes des coûts.

Objectifs

Promouvoir et faire connaître le statut professionnel des estimateurs et des économistes de la construction au niveau provincial;

Établir et maintenir un haut degré de compétence professionnelle et d'intégrité;

Veiller à ce que les membres de l'association respectent le code de déontologie;

Servir d'intermédiaire dans les échanges de connaissances en matière d'économie de la construction afin de promouvoir l'avancement de la profession en collaboration avec les autres organismes et professionnels œuvrant dans l'industrie de la construction.

Dossiers 2021/2022 :

- Processus d'adhésion à l'association
- Processus de certification
- Site Internet
- Congrès et conférences virtuelles
- Reconnaissance professionnelle
- Refonte du site Internet :
 - Interface plus dynamique
 - Comptabilité (cotisations, webinaires, etc.) simplifiée pour l'administration et les membres
 - Section pour les membres conviviale (les membres ont accès aux informations des autres membres)
 - Nouvelles procédures de certification (ESCQ-ECCQ) automatisées (en développement)
 - Examens en ligne (en développement)

No	DESCRIPTION	Responsable
AGA-22-02	<p>Constatation des présences</p> <p>Le secrétaire informe les membres qu'en vertu de nos règlements, le « quorum » est atteint si 10% des membres en règle sont présents ou ont fait parvenir leur procuration dans les délais prescrits ; soit 74 membres X 10% = 7 membres.</p> <p>La présence de 19 membres en règle ayant droit de vote est consignée dans le livre des présences et 4 procurations en bonne et due forme sont parvenues au bureau du secrétaire. Le « quorum » est donc atteint à 23 et l'assemblée est déclarée légale.</p>	B. Mercier
AGA-22-03	<p>Acceptation de l'ordre du jour</p> <p>Sur proposition de Gabriel Boucher, appuyée par Alain Breton, l'ordre du jour est adopté.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	
AGA-22-04	<p>Acceptation des minutes de l'AGA du 26 mai 2021</p> <p>Sur proposition d'Hervé Couture, appuyée par André Lavoie, les minutes de la 48^e assemblée générale annuelle sont acceptées.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	
No	DESCRIPTION	Responsable
AGA-22-05	<p>Rapport du secrétaire</p> <p>Le secrétaire fait état des activités qui se sont déroulées au cours de l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2022. Le rapport est annexé au présent procès-verbal, sous la rubrique RAPPORT DU SECRÉTAIRE et a été lu à l'AGA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total de 8 membres du CA et 4 membres du CE. - Participation du CA : total de 9 assemblées (spéciales et/ou régulières). - Participation du CE : total de 8 réunions et sessions de travail. <p>Résolutions 2021-2022 :</p> <p>1. Proposition 2022-01 (7^e réunion du CA – 23 mars 2022 art. 7.10.3) portant sur la CRÉATION D'UN POSTE EX OFFICIO. Adopté à l'unanimité. Ajout de l'article 9.10 aux règlements généraux. Pour approbation lors de l'AGA du 26 mai 2022.</p> <p>2. Proposition 2022-02 (7^e réunion du CA – 23 mars 2022 art. 7.10.4) portant sur la COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Adopté à l'unanimité. Remplacer l'article 9.7 existant aux règlements généraux. Pour approbation lors de l'AGA du 26 mai 2022.</p> <p>Il est proposé par Alain Breton et appuyé par Gabriel Boucher, d'adopter le rapport du secrétaire.</p>	B. Mercier

	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No	DESCRIPTION	Responsable
AGA-22-06	Rapport des comités	
AGA-22-06.1	<p>Comité de certification Le rapport du comité de certification est présenté par PowerPoint et sera annexé (en format papier) au présent procès-verbal.</p> <p>Il y a eu 16 dossiers traités et 10 certificats ont été signés aujourd'hui. Nombre de dossiers traités ESCQ: 11 dont 5 admissibles aux examens. Nombre de dossiers traités ECCQ : 5 dont 4 admissibles aux examens.</p> <p>Membres certifiés 2021 : ECCQ : 2 ESCQ : 1</p> <p>Nouvelle procédure de certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le processus pour le candidat appliquant (procédure interactive reflétée sur le nouveau site Internet) sans devoir compléter des fichiers Excel). Réduction du nombre d'étapes. - Simplification du processus pour le comité, afin de réduire les délais d'analyse d'un dossier, et ce, sans diminuer les critères de compétence et exigences de l'association. - Motivé par l'augmentation du nombre croissant de candidats demandeurs à la suite de notre partenariat avec les entités telles Hydro-Québec, MTQ, SQI, AACEI, etc. - Certification avec examen de compétence et de déontologie en ligne. - Possibilité pour les nouveaux membres de choisir un parrain parmi les membres certifiés. 	B. Mercier A. Breton
AGA-22-06.2	<p>Stratégies de communication Le rapport du comité de certification est présenté par PowerPoint et sera annexé (en format papier) au présent procès-verbal.</p> <p>Objectif du plan de communication : faire rayonner l'AEÉCQ en étant au cœur de l'actualité de l'industrie de la construction.</p>	P. Vallerand

	<ul style="list-style-type: none"> • Actif sur les réseaux sociaux (LinkedIn) : 850 « followers » (+50%), 1.1 k engagements, plusieurs publications par semaine. On invite les membres à partager et aimer les publications. • Infolettre transmise dans la dernière année à plus de 2500 contacts dans l'industrie de la construction. • Sessions de partage de connaissances : 4 en 2021 / 320 participants. : Mise en valeur de l'expertise de nos membres. 	
<p>AGA-22-06.3</p>	<p>Comité Congrès et conférences Le rapport du comité Congrès et conférences est présenté par PowerPoint et sera annexé (en format papier) au présent procès-verbal.</p> <p>Congrès 2021 (virtuel) : Turbulence dans l'économie : impacts temporaires ou permanents? 1^{er} au 26 novembre 2021 9 conférences 1 débat</p> <p>Conférences mensuelles - Conférence du 4 février 2021 / 88 participants – Impacts de la pandémie sur les coûts de construction - Conférence du 15 avril 2021 / 72 participants – Impacts de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie de la construction - Conférence du 22 juin 2021 / 79 participants – Comment mieux partager les risques dans un contexte d'hyperinflation - Conférence du 7 décembre 2021 / 82 participants – Partage de risques : Exposé des pratiques innovantes à la SQI.</p> <p>AGA 2022 (date à déterminer)</p> <p>Congrès 2022 Pénuries dans la construction, trouvons des solutions! 3 et 4 novembre 2022 Hôtel Le Bonne Entente - Québec</p>	<p>H. Couture</p>
<p>AGA-22-06.4</p>	<p>Comité éducation Le rapport du comité éducation est présenté par PowerPoint et sera annexé (en format papier) au présent procès-verbal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des examens ESCQ et ECCQ • Numérisation des examens pour adaptation au site • Élaboration d'un examen de génie civil 	<p>M. Cournoyer</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte du questionnaire sur le code de déontologie et les lois et règlements 	
AGA-22-06.5	<p>Approbation des rapports des comités</p> <p>6.1 Certification</p> <p>6.2 Stratégies de communication</p> <p>6.3 Comité congrès et conférences</p> <p>6.4 Comité éducation</p> <p>L'approbation est proposée par Michel Cournoyer, appuyée par André Lavoie.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	
No	DESCRIPTION	Responsable
AGA-22-07	<p>Rapport du trésorier</p> <p>Le trésorier fait état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2021 et du budget de 2022-2023. Le rapport est présenté par PowerPoint et sera annexé (en format papier) au présent procès-verbal.</p> <p>État des résultats :</p> <p>Revenus : 74 994.00 \$</p> <p>Dépenses : 67 989.00 \$</p> <p><u>Gain</u> (Perte) : 7005.00 \$</p> <p>Précisions et commentaires :</p> <p>1- Retour à une année fiscale de 12 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1^{re} année fiscale correspondant à l'année calendrier (1^{er} janv. au 31 déc.); ➤ Les cotisations annuelles demeurent d'avril à mars; ➤ L'AGA doit se tenir dans les 6 mois suivants la fin de l'année fiscale donc nécessairement au printemps. <p>2- 2^e année de contraintes budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte de revenus du congrès annuel; ➤ Annulation d'écriture pour cotisations impayées des années antérieures; ➤ Annulation de la créance Microsoft (non incluse ci-après); ➤ Report du revenu du mandat MTQ. <p>Plusieurs modifications importantes au niveau de l'automatisation du processus d'adhésion et de certification</p>	H. Couture

	ont engendré des dépenses considérables. Nous croyons opportun de suggérer prochainement une révision des taux de cotisation puisque ceux-ci n'ont subi aucun ajustement depuis 2015.	
No	DESCRIPTION	Responsable
AGA-22-07.1	<p>Comité de vérification</p> <p>La vérification pour l'année fiscale au 31 décembre 2021 a été effectuée par la firme Réjean Dion CPQ qui confirme que le tout est conforme dans son rapport d'avis au lecteur.</p>	Réjean Dion, CPA
AGA-22-07.2	<p>Cotisations annuelles 2022-2023 :</p> <p><u>Les montants indiqués sont, entre parenthèses les cotisations de 2021-2022 puis, sans parenthèses celles pour 2022-2023.</u></p> <p>Membre – Économiste de la construction (certifié AEÉCQ) : (350,00\$) 350,00\$</p> <p>Membre – Estimateur de la construction (certifié AEÉCQ) : (285,00) 285,00\$</p> <p>Membre Associé : (225.00\$) 225.00\$</p> <p>Membre Associé 1^{re} année : (75.00\$)75.00\$</p> <p>Membre Associé 2^e année : (150.00\$) 150.00\$</p> <p>Membre Retraité : (50,00\$) 50,00\$</p> <p>Membre Étudiant (temps plein) : (0 \$) 0\$</p> <p>Membre Étudiant (temps partiel) : Tarif associé</p> <p>Le CA devra revoir le montant des cotisations.</p>	
AGA-22-07.3	<p>Approbation du rapport du trésorier</p> <p>L'approbation du rapport du trésorier est proposée par Benoit Duchesne, appuyée par Patrick Vallerand.</p>	
AGA-22-07.4	<p>Nomination des vérificateurs</p> <p>Les vérificateurs pour l'année 2022 : la firme Réjean Dion, CPA.</p> <p>L'approbation de la nomination des vérificateurs est proposée par Bernard Mercier, appuyée par Alain Breton.</p>	

AGA-22-08

Résolutions

8.1 Amendements aux règlements généraux (articles 9.7 et 9.10)

Il est proposé par M. Gabriel Boucher et appuyé par M. Benoit Duchesne d'apporter l'amendement suivant aux règlements généraux :

1- Remplacer l'article 9.7

9.7 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de huit (8) administrateurs élus à l'AGA qui doivent être membres certifiés en règle de l'Association. De plus, par souci de représentativité des divers organismes et entreprises de l'industrie, il n'y aura pas plus d'un administrateur élu par organisation. Le CA se réserve le droit de nommer à sa discrétion deux personnes supplémentaires sur le CA, dont un membre étudiant de l'association.

PAR

9.7 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de huit (8) administrateurs élus à l'AGA qui doivent être membres certifiés en règle de l'Association. De plus, par souci de représentativité des divers organismes et entreprises de l'industrie, il n'y aura pas plus de deux administrateurs élus par organisation. Le CA se réserve le droit de nommer à sa discrétion deux personnes supplémentaires sur le CA, dont un membre étudiant de l'association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé par M. Patrick Vallerand et appuyé par M. Hervé Couture d'apporter l'amendement suivant :

Ajout de l'article 9.10

9.10 CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE D'EX OFFICIO

- Le Conseil d'administration pourra procéder à la création d'un poste temporaire d'ex officio (administrateur non élu) qui agira sous la direction du président du conseil d'administration. Ce collaborateur non rémunéré travaillera en étroite collaboration avec ce dernier pendant une période spécifique sur des mandats distincts, déterminés par le président du conseil et approuvés par le conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGA-22-09

Élection des administrateurs

Conformément à nos lois et règlements : «Le conseil d'administration ne devra pas être composé de plus de huit (8) membres, incluant jusqu'à dix (8) membres élus à l'assemblée générale annuelle et deux (2) postes au choix du conseil d'administration si et quand il sera considéré que la fonction active de ces deux (2) postes est bénéfique à l'association». «Cinquante pour cent (50%) plus un (1) des administrateurs dûment présents forment le quorum.

Cinq postes sont vacants et on procède à une mise en nomination parmi les membres présents ou conditionnels lorsqu'il s'agit de membres non présents.

3 membres poursuivent leur mandat de deux ans :

- André Lavoie
- Alain Breton
- Gabriel Boucher

2 membres renouvellent leur mandat de deux ans :

- Patrick Vallerand
- Michel Cournoyer

Nominations pour les postes d'administrateurs

Steeve Lamontagne, proposé par Patrick Vallerand, appuyé par Alain Breton. Steeve Lamontagne accepte la nomination.

Nicolas Carrier, proposé par Patrick Vallerand, appuyé par Jérôme Lachance-Paquet. Nicolas Carrier accepte la nomination.

Frédéric Boisvert, proposé par Jean-Marc Lépine, appuyé par Patrick Vallerand. Frédéric Boisvert accepte la nomination.

Les membres suivants acceptent de siéger sur le prochain conseil d'administration pour l'année 2022-2023. Le conseil sera donc formé des 8 membres suivants:

- Alain Breton
- André Lavoie
- Frédéric Boisvert
- Gabriel Boucher
- Michel Cournoyer
- Nicolas Carrier
- Patrick Vallerand
- Steeve Lamontagne

Le conseil passera de huit (8) membres à huit (8) pour l'année 2022-2023.

Il est proposé par Stephan Doré, et appuyé par Hervé Couture

	<p>que l'élection du nouveau conseil d'administration soit reconnue.</p> <p>Un immense MERCI à MM. Bernard Mercier et Hervé Couture.</p> <p>M. Doré mentionne qu'il pourra continuer avec le dossier de la reconnaissance professionnelle et le dossier MTQ.</p> <p>ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p> <p>Dossiers 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Partenariat avec le Ministère des Transports (mise sur pied d'un comité d'expert);➤ Comité de travail conjoint avec l'OÉAQ;➤ Rapprochement avec les institutions d'enseignement;➤ Processus de certification (examen en génie civil);➤ Congrès 2022 (Québec);➤ Entente de partenariat avec AACEI;➤ Entente de partenariat avec la CEGQ.	
<p>AGA-22-09.1</p>	<p>Destruction des procurations</p> <p>Suite à la constatation de la légalité de l'assemblée générale annuelle et suite à la tenue de l'élection des administrateurs, Hervé Couture appuyé par Gabriel Boucher, propose la destruction immédiate des procurations.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	
<p>AGA-22-10</p>	<p>Sujets ouverts</p> <p>Enseignement scolaire : Discussion sur les programmes d'enseignement et sur les mises à jour. Comment orienter les gens en manque de connaissance, etc. L'AEÉCQ travaille déjà avec certains établissements. M. Vallerand mentionne aussi qu'il existe un programme parrainage avec le processus de certification. Il est mentionné que la formation devrait être plus orientée au niveau sectoriel.</p> <p>Si des membres veulent s'investir dans ce sujet, M. Doré propose de créer une table de concertation. Ce n'est pas évident et tant que nous ne serons pas un ordre professionnel, ça risque d'être long avant de pouvoir changer les programmes.</p>	

AGA-22-11	Ajournement Proposé par Bernard Mercier, secondé par Hervé Couture. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ La 49 ^e assemblée générale annuelle est levée à 19h20 Les prochaines réunions, soient la première réunion spéciale pour l'élection du Conseil d'administration (exécutif) pour l'année 2022-2023 aura lieu par vidéoconférence le 1 ^{er} juin 2023 à 17h00 et la première réunion régulière de l'année 2022-2023 reste à déterminer.	
------------------	--	--

Préparé par :
Isabelle Buisson, secrétaire d'assemblée